



Correctional Service  
Canada

Service correctionnel  
Canada



SAFETY, RESPECT  
AND DIGNITY  
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,  
LA DIGNITÉ  
ET LE RESPECT  
POUR TOUS

Rapport d'évaluation :  
Programme de subventions du SCC  
Dossier n° 394-2-97

Division de l'évaluation  
Secteur des politiques  
Mars 2016

**SIGNATURES**

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DU SCC

Original signé par...

.....  
Don Head,  
Commissaire

le 31 mars 2016

.....  
Date

Original signé par...

.....  
Brigitte de Blois,  
Directrice, Division de l'évaluation

le 29 mars 2016

.....  
Date

## **CONTRIBUTIONS**

### **Auteurs :**

Bernard Marquis, gestionnaire principal de l'évaluation  
Colleen MacDonald, agente d'évaluation  
Felicia Tse, analyste subalterne de l'évaluation

### **Équipe d'évaluation :**

Nicole Allegri, gestionnaire principale de l'évaluation  
Colleen MacDonald, agente d'évaluation  
Bernard Marquis, gestionnaire principal de l'évaluation  
Bertha May, agente d'évaluation  
Nicole Rosati, étudiante  
Felicia Tse, analyste subalterne de l'évaluation

L'équipe d'évaluation tient à remercier les employés de la Direction de la recherche du SCC, des Services de santé du SCC – région des Prairies, du Centre psychiatrique régional et de la Direction de la gestion des ressources humaines du SCC pour les renseignements et les rapports qu'ils lui ont fournis.

## **LISTE DES PRINCIPALES CONSTATATIONS**

### **CONSTATATION N° 1 : LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS CONSTITUE TOUJOURS UN BESOIN**

Il y a un besoin constant et démontrable de réaliser des projets de recherche et de formation dans le domaine correctionnel, financés par l'entremise du programme de subventions du SCC, surtout en ce qui a trait aux besoins en santé mentale des délinquants et aux besoins des délinquants autochtones.

### **CONSTATATION N° 2 : LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS CONCORDE AVEC LES PRIORITÉS DU SCC ET LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Le programme de subventions du SCC concorde avec les priorités organisationnelles du gouvernement et du SCC, et il continue d'y contribuer.

### **CONSTATATION N° 3 : LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS PRODUIT LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

La subvention du *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies* produit des résultats, et les résultats attendus se profilent.

### **CONSTATATION N° 4 : LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU CENTRE FONCTIONNENT EFFICACEMENT**

Les mécanismes de financement de la subvention du *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies* fonctionnent bien, et les fonds sont répartis comme c'était prévu.

### **CONSTATATION N° 5 : TOUS LES FONDS ACCESSIBLES SOUS LA SUBVENTION D'UNE PLACE DE RÉSIDENCE N'ONT PAS ÉTÉ UTILISÉS**

Des écarts existent entre les sommes que le SCC compte investir dans la subvention d'une place de résidence et celles actuellement investies; la subvention d'une place de résidence est constamment sous-utilisée.

## **LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

**Ce rapport est une version abrégée du rapport final. Il a été modifié conformément à la section 21(1)(a) de la loi sur l'accès à l'information.**

## **TABLE DES MATIÈRES**

SIGNATURES.....	2
CONTRIBUTIONS .....	3
LISTE DES PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	4
LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	5
TABLE DES MATIÈRES .....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES .....	7
1.0 INTRODUCTION .....	8
2.0 MÉTHODE D'ÉVALUATION.....	10
3.0 PRINCIPALES CONSTATATIONS .....	11
THÈME N <sup>o</sup> 1 : PERTINENCE .....	11
THÈME N <sup>o</sup> 2 : RENDEMENT .....	19
4.0 CONCLUSION.....	25
ANNEXES .....	27
ANNEXE A : Matrice d'évaluation.....	27
ANNEXE B : Résumé des activités du centre par domaine d'intérêt.....	28
ANNEXE C : Budget prévu de la subvention du centre.....	29
ANNEXE D : Résumé des investissements dans le programme de subventions .....	30
NOTES DE FIN DE DOCUMENT .....	31

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Revenus et dépenses du Centre en 2014-2015.....	23
Tableau 2 : Résumé des activités de recherche financées par la subvention du Centre .....	23
Tableau 3 : Investissements prévus et réels de la subvention d'une place de résidence (de 2009-2010 à 2014-2015) .....	24
Tableau 4 : Investissements prévus et réels du programme de subventions (de 2009-2010 à 2014-2015) .....	25

## **LISTE DES FIGURES**

- Figure 1 : Subvention du Centre : Proportion des activités subventionnées, par domaine prioritaire (de 2009-2010 à 2014-2015)..... 16

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 CONTEXTE

La Division de l'évaluation a évalué le programme de subventions du Service correctionnel du Canada (SCC). Avec l'Université de la Saskatchewan (l'Université), le SCC finance actuellement deux subventions qui créent des possibilités de formation et de recherche, et qui appuient son mandat et ses priorités. Les subventions s'inscrivent dans des protocoles d'entente (PE) conclus séparément avec l'Université. Le SCC collabore avec l'Université depuis plus de 25 ans, au moyen de PE convenus dans le cadre du programme de subventions, à savoir : dans le domaine de la psychiatrie depuis 1990, et de la psychologie légale depuis 2000. La dernière évaluation du SCC de ses subventions et contributions remonte à 2011.

Auparavant, entre 2005-2006 et 2009-2010, le SCC administrait deux programmes généraux de contributions : le Programme national de contributions pour le soutien à la réinsertion sociale et le Programme national de contributions pour le soutien à la réinsertion sociale des Autochtones. Ces programmes, qui fournissaient des services aux délinquants et amenaient la collectivité à participer à la réinsertion sociale, ont été fusionnés en 2010 pour former le Programme national de contributions par catégorie pour le soutien à la réinsertion sociale. En guise de contribution au Plan d'action économique du Canada, qui visait à réduire les dépenses à l'aide d'une série de mesures, le SCC a plus tard aboli ce dernier programme.

La présente évaluation porte sur la pertinence et le rendement (efficacité, efficience et économie), et a été conçue en fonction du faible risque et de l'importance relative, conformément à la *Politique sur l'évaluation*<sup>i</sup> du SCT. Ses résultats procureront aux cadres supérieurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions stratégiques éclairées sur les politiques et les investissements se rapportant au programme de subventions du SCC. Les subventions sont des paiements de transfert inconditionnels; les bénéficiaires ne sont pas tenus d'en rendre compte, mais leur admissibilité peut être vérifiée.

La SCC a toujours évalué ses programmes de subventions et de contributions ensemble; à l'heure actuelle, aucun accord de contribution ne satisfait aux exigences à évaluer. Comme le veulent l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le paragraphe 6.1.8 de la *Politique sur l'évaluation* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), l'évaluation des accords de contribution non permanents ou de moins de cinq ans n'est pas obligatoire. Le SCC gère en ce moment un programme de contributions, le Programme national de contribution en matière d'infrastructure (de juin 2013 à mars 2016), dont la durée inférieure à cinq ans le soustrait à l'évaluation<sup>ii</sup>.

### 1.2 LOIS ET POLITIQUES

La Division de l'évaluation évalue tous les cinq ans la totalité des dépenses consenties aux accords de subventions du SCC, comme l'exigent la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 42.1(1)) et la *Politique sur l'évaluation* du SCT (paragraphe 6.1.8)<sup>iii</sup>.



### **1.3 DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Les subventions évaluées sont celles accordées au *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies* pour soutenir la formation et la recherche (2014-2019, valeur de 600 000 \$); au Collège de médecine pour financer la place de résidence en psychiatrie d'un stagiaire inscrit à un programme de médecine d'un cycle supérieur (2011-2016, valeur de 586 904 \$).

Les subventions combinées équivalent à environ 0,01 % des dépenses inscrites au *Rapport ministériel sur le rendement* de 2014-2015 du SCC<sup>1, iv</sup>. Ce calcul se fonde sur les dépenses de 2014-2015 du programme de subventions, qui totalisent 221 682 \$.

#### ***Subvention du Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies (subvention du Centre)***

- La subvention favorise le développement continu du Centre, afin qu'il atteigne son objectif de proposer [traduction] « des travaux de recherche et de la formation sur les stratégies de prévention du crime, les besoins en santé et en santé mentale des délinquants, la toxicomanie, les populations autochtones, le système de justice et les pratiques correctionnelles éprouvées auprès des jeunes et des adultes<sup>v</sup> ».
- La subvention actuelle, telle qu'elle est exposée dans un PE entre le SCC et l'Université, est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2019<sup>vi</sup>.
- Les objectifs de la subvention n'ont pas changé, quoique l'évolution des travaux lui a valu trois titres différents; la subvention finançait au départ une chaire en psychologie légale (de 2000 à 2008), puis l'établissement d'un centre de recherche avancée dans les Prairies et une formation en sciences comportementales et en études de la justice (de 2009 à 2014), et elle est aujourd'hui appliquée aux travaux du Centre (de 2014 à 2019).
- L'Université a officiellement reconnu le Centre en 2011.
- La Direction de la recherche du Secteur des politiques du SCC est responsable de cette subvention.
- Le SCC affecte en tout 600 000 \$ (120 000 \$ par an) aux activités du Centre à l'aide de la subvention<sup>vii</sup>.
- Le Centre se sert de la subvention pour renforcer sa capacité de recherche et de formation au moyen de bourses d'études et de bourses remises à des étudiants de deuxième et troisième cycles; de bourses de professeur-chercheur; d'une aide administrative ou à la recherche; de mesures appuyant et encourageant le dialogue universitaire et populaire à l'occasion de conférences et de symposiums<sup>viii</sup>.
- La subvention procure au SCC [traduction] « des travaux de recherche sur la justice, la santé mentale et les services correctionnels, qui touchent des questions pratiques ayant une importance directe pour les organismes correctionnels ». Elle fournit par ailleurs au SCC une [traduction] « ressource hautement formée, spécialisée et rapidement accessible qu'il peut consulter » au sujet de ses activités<sup>ix</sup>.
- Le SCC est responsable de rendre le Centre psychiatrique régional<sup>2</sup> (CPR) et d'autres établissements du SCC accessibles au Centre, au besoin<sup>x</sup>.

<sup>1</sup> Les dépenses du SCC inscrites au *Rapport ministériel sur le rendement* de 2014-2015 se chiffraient à 2 575 228 312 \$.

<sup>2</sup> Le CPR est un établissement hospitalier de psychiatrie légale à niveaux de sécurité multiples de 204 places. Il est administré comme un établissement correctionnel, conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en*

- En plus du SCC (y compris le CPR), le Centre a deux partenaires clés, soit le ministère de la Justice de la Saskatchewan et la GRC, Division F (Saskatchewan)<sup>xi</sup>.
- Le comité exécutif du Centre est chargé d'élaborer et d'instaurer des stratégies, de mobiliser les étudiants et les professeurs, d'approuver les processus internes des programmes, et de surveiller le budget et les finances du Centre<sup>xii</sup>.
- Le comité exécutif est formé du directeur et d'un représentant de chacun des quatre collèges principaux : Collège des soins infirmiers, Collège de droit, Collège de médecine et Collège des arts et des sciences. Chaque membre fait partie du corps professoral du Centre et est désigné par lui<sup>xiii</sup>.
- Le Centre est doté d'un conseil consultatif qui lui fournit [traduction] « des commentaires et des conseils sur une série de questions essentielles à sa viabilité à long terme<sup>xiv</sup> ».

***Subvention d'une place de résidence en psychiatrie pour un étudiant d'un cycle supérieur (subvention d'une place de résidence)***

- La subvention actuelle, telle qu'elle est décrite dans un PE conclu entre le CPR du SCC et l'Université de la Saskatchewan, est en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2016<sup>xv</sup>.
- Les Services de santé du SCC, région des Prairies/CPR, administrent la subvention d'une place de résidence.
- La subvention d'une place de résidence couvre ce qu'il en coûte chaque année pour [traduction] « former un étudiant d'un cycle supérieur en médecine aux services cliniques des hôpitaux universitaires affiliés et/ou des programmes d'enseignement supérieur<sup>xvi</sup> ».
- Au PE actuel, la valeur de la subvention se chiffre à 586 904 \$. Les fonds sont répartis par exercice, et en voici les sommes maximales payables : 116 904 \$ en 2012-2013; 150 000 \$ en 2013-2014; 160 000 \$ en 2014-2015; 160 000 \$ en 2015-2016<sup>xvii</sup>.
- Même si le CPR est un établissement affilié, le résident n'est pas tenu de participer à ses études cliniques.
- La subvention d'une place de résidence appuie la formation, le recrutement et le maintien en poste de psychiatres dans la région des Prairies; elle vise à fournir des incitatifs pour amener les étudiants diplômés à travailler dans le domaine de la psychiatrie légale.

## **2.0 MÉTHODE D'ÉVALUATION**

### **2.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION**

L'évaluation s'est fondée sur la recherche de données qualitatives. Parmi les sources de données, notons les rapports ministériels du SCC, les rapports annuels de l'Université de la Saskatchewan et une analyse contextuelle d'autres programmes de subvention au Canada.

---

*liberté sous condition*, et comme un centre psychiatrique, en vertu de la *Mental Health Services Act* (loi sur les services de santé mentale) de la Saskatchewan.

## **2.2 LIMITES**

Plusieurs facteurs ont limité la collecte des données de l'évaluation. Tout d'abord, les efforts consentis à la collecte des données étaient proportionnels à la faible importance relative du programme de subventions, et au risque minime qu'il présente; deuxièmement, rien n'oblige officiellement les bénéficiaires de la subvention à rendre compte des progrès; les données fournies par l'Université se limitaient donc aux rapports annuels du Centre et à ses échanges avec des agents de liaison du SCC. Par conséquent, les types de données présentées dans le rapport n'étaient pas toujours accessibles pour toutes les années visées par l'examen. Finalement, compte tenu de la structure de la subvention d'une place de résidence, qui ne prévoit qu'un seul bénéficiaire, il fut impossible de recueillir des données sur le rendement sans nuire à la protection des renseignements du bénéficiaire. Les données concernant la subvention d'une place de résidence figuraient principalement dans le PE.

## **3.0 PRINCIPALES CONSTATATIONS**

Les principales constatations tirées de l'évaluation du programme de subventions du SCC sont réparties entre les deux thèmes suivants :

- Thème n° 1 : Pertinence
- Thème n° 2 : Rendement

### **THÈME N° 1 : PERTINENCE**

#### **3.1 NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS**

##### **Constatation n° 1 : Le programme de subventions constitue toujours un besoin**

Il y a un besoin constant et démontrable de réaliser des projets de recherche et de formation dans le domaine correctionnel, financés par l'entremise du programme de subventions du SCC, surtout en ce qui a trait aux besoins en santé mentale des délinquants et aux besoins des délinquants autochtones

**Faits :**

- Le SCC affecte des fonds au programme de subventions, lequel continue de procurer aux professeurs et aux étudiants de l'Université des possibilités de recherche, de formation et de mobilisation publique.
- Le SCC bénéficie des projets financés par le programme de subventions, notamment dans le domaine de la recherche en santé mentale. De 2009-2010 à 2014-2015, le Centre a financé 17 projets de recherche en santé mentale (voir la Figure 1 et l'Annexe B). Il est récemment ressorti de l'évaluation continue que fait le SCC de ses Services de santé que [traduction] « les troubles mentaux comptent parmi les troubles chroniques les plus fréquents chez les délinquants sous responsabilité fédérale. Selon la définition axée sur le traitement dont se servent les Services de santé du SCC<sup>3</sup>, 28 % des délinquants incarcérés ont des besoins en santé mentale. Parmi ceux-ci, 57 % sont des délinquantes (26 % sont des délinquants masculins), et 32 % des délinquants autochtones (26 % des délinquants non autochtones)<sup>xviii, 4</sup> ».
- Dans le cadre de sa stratégie en matière de santé mentale, le SCC dispense de la formation et de la sensibilisation au personnel; réalise des activités de dépistage, d'évaluation, de surveillance et de traitement auprès des détenus à risque de s'automutiler; participe aux comités d'enquête nationale sur les comportements autodestructeurs. En 2014-2015, le Centre a poursuivi ses travaux sur l'automutilation chez les délinquantes, au moyen d'un examen des facteurs institutionnels susceptibles d'y contribuer, et d'un traitement et de mesures éprouvés pour réduire les comportements autodestructeurs chez les délinquants bénéficiant de services de psychiatrie légale.
- Ces travaux éclairent les efforts constants du SCC pour remédier à des problèmes liés à la prévention et à la réduction des comportements autodestructeurs, en ayant recours à des interventions éprouvées. Une étude récente sur des comportements autodestructeurs s'étant manifestés a déterminé que de tels comportements chez les hommes provoquent des blessures corporelles plus graves que chez les femmes, tandis que les femmes s'automutilent plus souvent. La différence au titre des blessures corporelles pourrait s'expliquer par les types différents de comportements autodestructeurs adoptés par les délinquants et les délinquantes<sup>xix</sup>.
- Le Centre a financé 15 activités reliées aux besoins des délinquants autochtones (voir l'Annexe B). Les délinquants autochtones sont surreprésentés dans la population carcérale du SCC. Même si la population autochtone forme 4,3 % de la population canadienne, les délinquants autochtones composent 21 % de la population carcérale du SCC<sup>xx</sup>. La proportion des délinquantes autochtones a augmenté de 90 % depuis 10 ans; à la même période, celle des délinquants autochtones masculins a cru de 44 %<sup>xxi</sup>. La moitié des délinquants autochtones incarcérés dans les établissements du SCC en 2013-2014 se trouvaient dans la région des Prairies<sup>xxii</sup>.
- Des avantages directs pour le SCC sont ressortis, notamment de meilleures interventions auprès des délinquants autochtones. En 2014-2015, par exemple :

---

<sup>3</sup> Le besoin en santé mentale est établi par l'existence d'au moins un service de traitement en santé mentale ou un séjour dans un centre de traitement au cours des six mois précédents.

<sup>4</sup> Les comparaisons entre la population carcérale et la population canadienne, quant à la proportion des troubles mentaux, sont difficiles à établir, puisque les définitions et les échantillons utilisés diffèrent. Toutefois, la preuve révèle que les problèmes de santé mentale sont au moins aussi répandus, voire plus encore pour certains troubles, chez la population carcérale.

- Un projet réalisé par un professeur-chercheur a porté sur les traitements éprouvés des délinquants sexuels. Compte tenu des données recueillies, et pour améliorer à l'avenir l'offre auprès des délinquants, le SCC a mis à jour son programme Tupiq, un programme pour délinquants sexuels inuits (masculins) qui présentent un risque modéré ou élevé de récidive. Le programme aide les participants à comprendre les effets de la violence sexuelle sur les victimes, et renforce leurs compétences afin de prévenir la récidive<sup>xxiii</sup>.
- Un examen amorcé des pratiques du Centre de guérison Buffalo Sage (créé en vertu de l'article 81 pour les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral) produira des suggestions sur la gestion et le traitement des délinquantes au SCC. L'examen cerne également les points de la relation à améliorer entre le SCC et le Centre de guérison Buffalo Sage<sup>xxiv</sup>.
- En 2014 et en 2015<sup>5</sup>, le comité a reçu le nombre suivant de demandes<sup>xxv</sup> :
  - En 2014, six demandeurs ont sollicité la bourse postdoctorale, et une seule a été accordée.
  - De 2014 à 2015, des sept demandes pour obtenir une bourse de professeur-chercheur, six ont été accordées.
  - En 2015, des quatre bourses de recherche demandées, trois ont été remises.
  - En 2015, deux des quatre bourses d'études demandées ont été approuvées.

***Examen comparatif des activités liées à la subvention du SCC et celles découlant d'autres subventions au Canada***

- La Division de l'évaluation a réalisé une analyse contextuelle des subventions accordées aux universités canadiennes pour des travaux de recherche similaires. La majorité des subventions comptaient sur des fonds fédéraux. L'analyse a démontré que les universités canadiennes sont dotées de plusieurs centres et établissements de recherche qui se penchent sur une vaste gamme de sujets.
- L'analyse se limitait à une consultation des sites Web des universités canadiennes. Elle a porté sur huit universités et instituts de recherche affiliés.
- L'analyse a démontré que, même si d'autres groupes faisaient des travaux sur la santé mentale et des questions importantes pour les populations autochtones, le programme de subventions du SCC ne reproduisait pas ces travaux. Par ailleurs, l'analyse fournit des exemples de projets complémentaires de recherche sur des questions importantes pour le SCC, et signale d'éventuelles collaborations. Voici certains résultats pertinents :
  - L'Université York a organisé des activités de mobilisation publique semblables à celles du Centre. Comme le Centre, de nombreux bailleurs de fonds ont financé les activités, même s'ils collaboraient avec d'autres universités. À titre d'exemple, l'Université York a organisé un atelier sur les armes, le crime et l'ordre social, qui était financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), la Fondation du droit de l'Ontario et l'Université Ryerson<sup>xxvi</sup>. Voilà qui démontre

---

<sup>5</sup>Les renseignements sur les demandes étaient accessibles pour les années 2014 et 2015.

- que le Centre continue de proposer des tribunes de discussion utiles sur d'importants sujets de recherche.
- La plupart des activités examinées étaient des projets de recherche axés sur des problèmes de santé, plus particulièrement de santé publique, comme le VIH/sida. En 2012, par exemple, l'Université Simon-Fraser a réalisé un projet de recherche sur l'abus des opioïdes d'ordonnance, les préjudices et les interventions<sup>xxvii</sup>. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le ministère de la Justice et le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique ont financé le projet. L'Université Ryerson a aussi décerné une subvention permettant à des professeurs de réaliser un projet pluriannuel d'examen de la prévention du VIH chez les hommes ayant des relations homosexuelles<sup>xxviii</sup>. Puisque le Centre finance de nombreuses activités de recherche en santé mentale, ses travaux se distinguent de ceux d'autres universités s'intéressant à la santé en général et à la santé publique.
  - Parmi les projets de recherche examinés, peu portaient sur les services correctionnels et la santé mentale dans le contexte du système de justice pénale. Ceux qui s'y intéressaient, par contre, semblaient compléter les travaux existants du Centre. L'Université York, par exemple, a appuyé un projet de recherche sur la virilité et le risque dans les prisons canadiennes, qui était financé par le CRSH<sup>xxix</sup>. En 2013, l'Université Simon-Fraser a financé un projet de recherche portant sur les répercussions politiques du suicide chez les hommes au Canada<sup>xxx</sup>. La recherche apparemment limitée sur les services correctionnels et la santé mentale dans le milieu correctionnel indique nettement le besoin, pour le Centre, de poursuivre ses travaux exhaustifs de recherche liés à la justice pénale.
  - Même si certains projets de recherche traitaient de questions pertinentes pour les Autochtones, ils se concentraient surtout sur les problèmes de santé de cette population. À titre d'exemple, l'Université Dalhousie a appuyé un projet de recherche axé sur une mesure de réduction de la pauvreté, en vue d'améliorer l'état de santé et de bien-être des collectivités des Premières Nations<sup>xxxi</sup>. En 2012, l'Université Lakehead a mené un projet de recherche consistant à transformer le savoir autochtone en des politiques et pratiques de soins palliatifs, au moyen d'un dialogue entre quatre collectivités de Premières Nations, des décideurs en matière de soins de santé et des chercheurs<sup>xxxii</sup>. Les deux projets, qui étaient financés par les IRSC, complétaient et démontraient la pertinence continue des recherches menées par le Centre sur des questions touchant la santé et les populations à risque.
  - Le programme de subventions finance des recherches qui complètent les travaux d'autres universités – et c'est là une possibilité de collaboration. À titre d'exemple :
    - Le Centre a financé un projet consistant à examiner le logement et l'itinérance chez les délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté en Saskatchewan. L'Université York a mené une étude pilote sur la santé et l'accès aux soins des sans-abris et des personnes à risque. Ces deux établissements pourraient ensemble étudier l'accès aux soins de santé des délinquants sans abri sous responsabilité fédérale. Les résultats auraient d'importantes répercussions sur le processus prélibératoire du SCC et sur son partenariat avec les autorités provinciales de la santé et les organismes de services communautaires.

- Le Centre a organisé le forum sur la santé mentale et la justice en 2012. Au cours du forum, les principales constatations tirées d'une évaluation des besoins des délinquants de la Saskatchewan pour des programmes et services de santé mentale médico-légaux ont été présentés, et des mesures à prendre ont été recommandées. En 2013, l'Université Simon-Fraser a réalisé un projet de recherche portant sur les répercussions politiques des tendances au suicide chez les hommes au Canada. Une étude conjointe pourrait porter sur les lacunes des services de santé mentale dispensés aux délinquants masculins, et les résultats obtenus par ceux qui se sont prévalus de tels services. L'étude pourrait aussi examiner l'incidence des modifications apportées aux lois et aux politiques sur l'accessibilité et la prestation des services de santé mentale.
- Dans l'ensemble, l'analyse contextuelle suggère que même si une foule de travaux de recherche sont effectués par d'autres universités sur des sujets reliés à la santé, peu d'entre eux traitent de la justice pénale et de questions se rapportant aux besoins de populations particulières, comme celles des délinquants autochtones, des délinquants ayant des besoins en santé mentale ou des délinquantes. L'analyse révèle le besoin de poursuivre les recherches exhaustives du Centre dans des domaines bénéficiant directement à l'exécution des programmes et à la prestation des services au SCC.

### **3.2 CONCORDANCE AVEC LES PRIORITÉS DU SCC ET LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

**Constatation n° 2 : Le programme de subventions concorde avec les priorités du SCC et les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral**

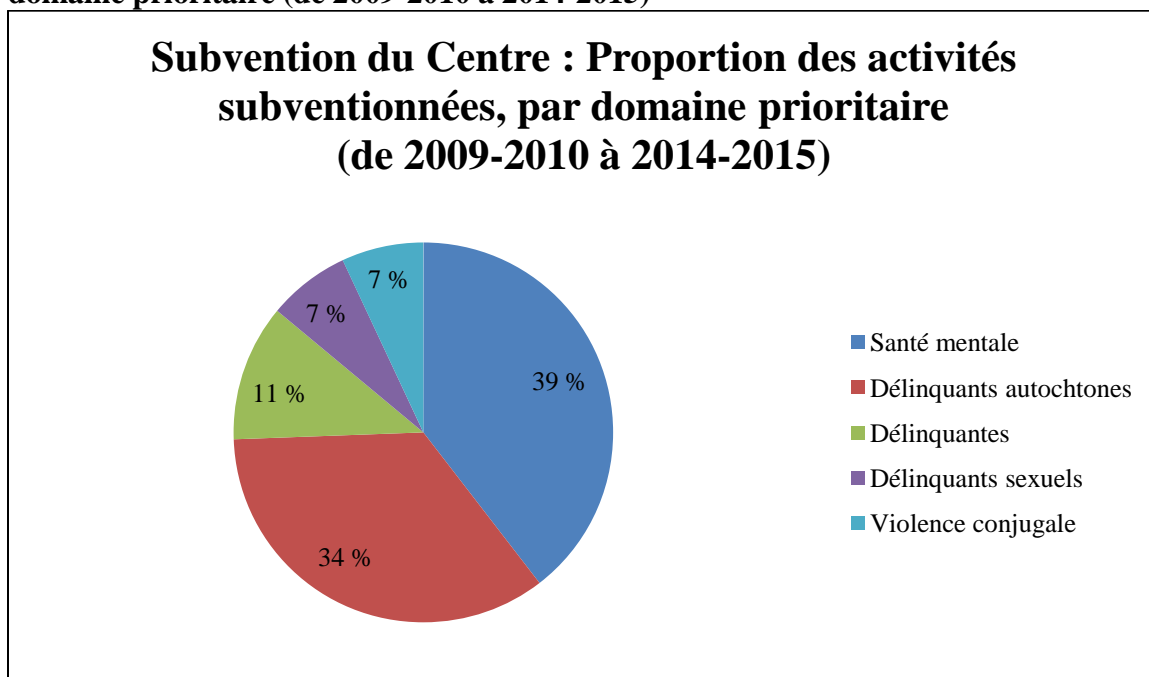
Le programme de subventions du SCC concorde avec les priorités organisationnelles du SCC et du gouvernement, et il continue d'y contribuer.

#### **Faits :**

- Le programme de subventions a financé une activité de formation dans le domaine de la santé mentale par an (de 2012-2013 à 2015-2016), au moyen de la subvention d'une place de résidence, et 44 activités de recherche et de formation dirigées par le Centre (de 2009-2010 à 2014-2015). De ce nombre, 39 % (n = 17) traitaient de la santé mentale; 34 % (n = 15) des délinquants autochtones; 11 % (n = 5) des délinquantes. Pour un complément d'information, consulter la Figure 1 et l'Annexe B<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Les descriptions des activités financées à l'aide de la subvention dont disposait la Division de l'évaluation étaient limitées, et les secteurs de priorités étaient fonction des titres des activités subventionnées.

- Le programme de subventions soutient les travaux effectués par Sécurité publique en collaboration avec les ministres de la Justice et des Affaires autochtones et du Nord, afin de corriger les lacunes des services dispensés aux Autochtones et aux personnes aux prises avec des maladies mentales, à l'échelle du système de justice pénale<sup>xxxiii</sup>. À titre d'exemple, le Centre a organisé le 14<sup>e</sup> symposium bisannuel sur la violence et l'agression, lequel portait sur des sujets liés aux services correctionnels, à la justice pénale, à la santé mentale et à la justice autochtone, et il a financé un projet de recherche sur l'évaluation des besoins et l'analyse contextuelle des services de santé mentale médico-légaux et des programmes destinés aux délinquants de la Saskatchewan<sup>xxxiv</sup>.
- Le programme de subventions appuie les travaux en cours du gouvernement pour préserver la sécurité de tous les Canadiens, notamment en ce qui a trait à la violence conjugale et aux agressions sexuelles<sup>xxxv</sup>. Le Centre a financé un poste d'assistant à la recherche sur l'efficacité des programmes de prévention de la violence conjugale chez les délinquants autochtones, et métis plus particulièrement, ainsi qu'une bourse d'études rattachée à un projet d'analyse de la violence infligée par des délinquantes autochtones à des partenaires intimes<sup>xxxvi</sup>. Le Centre finance en outre des travaux de recherche sur l'évaluation des risques que posent les délinquants sexuels (p. ex. un examen de l'exactitude à long terme des prévisions et une évaluation des changements thérapeutiques attribuables à l'EERV-VDS et à STABLE-2007 qui sont observés dans un échantillon de délinquants sexuels traités)<sup>xxxvii</sup>. Enfin, le Centre a organisé trois symposiums sur la violence et l'agression, lesquels devaient encourager le dialogue avec les professeurs et la population<sup>xxxviii</sup>.
- **Figure 1 : Subvention du Centre : Proportion des activités subventionnées, par domaine prioritaire (de 2009-2010 à 2014-2015)**



Source : Rapports annuels du Centre, de 2009-2010 à 2014-2015



***Concordance des contributions du SCC par l'entremise du programme de subventions avec cinq des six priorités organisationnelles du SCC.***

- Les contributions du SCC par l'entremise du programme de subventions correspondent à cinq des six priorités organisationnelles du SCC, soit<sup>xxxix</sup> :
  - *La gestion en toute sécurité des délinquants admissibles durant leur transition de l'établissement à la collectivité et pendant qu'ils sont sous surveillance.* Le Centre a décerné une bourse pour une étude sur la libération anticipée des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale<sup>xi</sup>, ainsi qu'une bourse de recherche visant à étudier le logement et l'itinérance chez les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont mis en liberté en Saskatchewan<sup>xii</sup>.
  - *La sécurité des membres du public, y compris des victimes, du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité.* Le Centre a donné suite à cette priorité, comme en témoigne une bourse de recherche consentie à l'examen de l'orientation correctionnelle des travailleurs correctionnels affectés à des établissements correctionnels pour adultes<sup>xiii</sup>. Il a aussi consenti une bourse d'études pour des travaux portant sur la réadaptation des délinquants violents et son effet sur la gestion des cas<sup>xliii</sup>.
  - *La prestation d'interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits.* Le Centre y parvient à l'aide d'une bourse de professeur-chercheur sur la prévention du crime chez les Autochtones, plus particulièrement en ayant recours à la justice réparatrice d'Opaskwayak<sup>xliv, xlv</sup>.
  - *La réponse aux besoins en santé mentale des délinquants grâce à une évaluation en temps opportun, à une gestion efficace, à des interventions judicieuses, à la prestation de formation pertinente au personnel et à une surveillance rigoureuse.* Le Centre a accordé un poste d'assistant à la recherche pour des études sur le comportement criminel et les délinquants souffrant de troubles mentaux, ainsi que pour une évaluation des risques que posent les délinquants sexuels et les délinquants souffrant de troubles mentaux<sup>xlvi</sup>. Le Centre a aussi financé un poste d'assistant à la recherche affecté à des études sur le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les délinquants des établissements correctionnels de la Saskatchewan qui souffrent de troubles mentaux<sup>xlvii</sup>. La subvention d'une place de résidence finance chaque année la participation d'une personne au programme d'enseignement supérieur en psychiatrie de l'Université.
  - *Des relations productives avec une diversité de partenaires, d'intervenants et de groupes de victimes et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.* Par l'entremise du programme de subventions, le SCC entretient un partenariat de longue date avec l'Université. La mobilisation et la sensibilisation du public passent par le parrainage des conférences et symposiums annuels du Centre qui traitent de questions correctionnelles<sup>xlviii</sup>. Le Centre propose également une tribune qui resserre la collaboration avec d'autres partenaires de la justice pénale et des services communautaires, par exemple, l'examen des pratiques du Centre de guérison Buffalo Sage a été réalisé en collaboration par le Centre et les *Native Counselling Services of Alberta*.

- Les deux thèmes du programme de subventions, la subvention du Centre et la subvention d'une place de résidence, sont conformes aux priorités du SCC. La conformité de la subvention d'une place de résidence est par contre quelque peu indirecte, car on ne sait pas si le stagiaire désigné a participé à des formations ou des recherches dans le domaine de la psychiatrie judiciaire. Compte tenu de la structure de la subvention d'une place de résidence, qui ne prévoit qu'un seul bénéficiaire, il fut impossible de recueillir des données sur le rendement sans nuire à la protection des renseignements du bénéficiaire.

***Concordance des contributions du SCC par l'entremise du programme de subventions avec six des sept priorités de la Direction des initiatives pour les Autochtones.***

- Les contributions du SCC par l'entremise du programme de subventions concordent avec six des sept priorités de la Direction des initiatives pour les Autochtones, soit<sup>xlix</sup> :
  - *S'assurer que le système correctionnel fédéral est adapté aux besoins des délinquants autochtones et contribue à la sécurité et à la santé des collectivités.* Le Centre a financé une bourse de recherche sur la libération anticipée de délinquants autochtones sous responsabilité fédérale<sup>l</sup>.
  - *Améliorer la capacité d'intervenir efficacement auprès des délinquants métis, inuits et des Premières Nations.* Le Centre a financé un projet de recherche afin d'évaluer les pratiques du Centre de guérison Buffalo Sage, ainsi qu'un poste d'assistant à la recherche chargé d'étudier les facteurs de socialisation et de résilience chez les délinquants autochtones de la Saskatchewan<sup>li, lii</sup>.
  - *Favoriser des interventions adaptées à la culture qui tiennent compte des facteurs criminogènes propres aux délinquantes et délinquants métis, inuits et des Premières Nations.* À titre d'exemple, le Centre a accordé une bourse d'études sur les problèmes intergénérationnels et les déterminants sociaux de la délinquance chez les délinquants autochtones dont la santé mentale est compromise et qui ont une vision criminogène du monde<sup>liii</sup>.
  - *Renforcer la collaboration horizontale et la coordination au sein du SCC et du portefeuille de la Sécurité publique, et avec d'autres ordres de gouvernement, des organisations autochtones et des intervenants.* Le programme de subventions favorise également le développement des collectivités autochtones, tout en encourageant les délinquants autochtones à amorcer et à maintenir leur cheminement vers la guérison<sup>liv</sup>. Le Centre a appuyé un projet de recherche qui consistait à passer en revue des programmes et services culturels proposés par des établissements correctionnels provinciaux de la Saskatchewan<sup>lv</sup>.
  - *Aider le SCC à éliminer les obstacles systémiques à l'interne et enrichir sa compétence culturelle.* Le Centre a contribué à l'atteinte de cette priorité au moyen d'une étude sur l'évaluation des risques et l'arrêt *Gladue*<sup>lvi</sup>.
  - *Proposer des programmes spécialement conçus pour répondre aux besoins des délinquants autochtones.* Le Centre a décerné une bourse d'études axée sur les délinquants aux prises avec des troubles mentaux, les délinquants autochtones et les délinquantes<sup>lvii</sup>.

**Concordance des contributions du SCC par l'entremise du programme de subventions avec trois des cinq priorités des Services de santé.**

- Les contributions que le SCC verse par l'entremise du programme de subventions concordent avec trois des cinq priorités des Services de santé, soit :<sup>lviii</sup>
  - *Aider le SCC à mettre l'accent sur la sécurité des patients et sur l'amélioration continue de la qualité de la prestation des services de santé.* Le Centre a financé un poste d'assistant à la recherche affecté à une étude sur la formation en santé mentale dans le système canadien de justice pénale<sup>lix</sup>. Il a aussi appuyé les trois conférences internationales bisannuelles sur la détention et les soins, lesquelles portaient sur le rôle du personnel infirmier dans le système de justice pénale<sup>lx</sup>.
  - *Améliorer la capacité de répondre aux besoins de santé des délinquants autochtones, des délinquants âgés et des délinquants ayant des troubles mentaux.* Le Centre a financé une bourse de professeur-chercheur pour des études sur les soins palliatifs en milieu correctionnel<sup>lxi</sup>, ainsi qu'un projet de recherche sur l'automutilation chez les délinquantes<sup>lxii</sup>.
  - *Aider le SCC à maintenir un effectif en santé dans un milieu de travail sain.* Le Centre a financé une bourse de professeur-chercheur pour l'étude des rôles, responsabilités et besoins d'apprentissage du personnel infirmier des services correctionnels provinciaux de la Saskatchewan<sup>lxiii</sup>.

## THÈME N<sup>o</sup> 2 : RENDEMENT

### 3.3 RÉALISATION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

#### **Constatation n<sup>o</sup> 3 : Le programme de subventions produit les résultats escomptés**

La subvention du *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies* produit des résultats, et les résultats attendus se profilent.

#### **Faits :**

*Les subventions du SCC produisent les résultats escomptés.*

- Depuis 2009-2010, grâce à la subvention du Centre, le SCC a contribué au financement de huit bourses de professeur-chercheur; quatre projets de recherche; huit bourses de recherche; huit postes d'assistant à la recherche; huit bourses d'études; huit conférences et symposiums.
- Le Centre a participé à diverses activités, comme le renforcement des aptitudes pour la recherche et la formation, le soutien et l'élaboration de travaux de recherche sur la justice pénale, et la coordination d'un dialogue avec les professeurs et la population<sup>lxiv</sup>.

- Parmi les avantages que le SCC compte tirer des activités découlant de la subvention du Centre, notons :
  - Un nombre accru de travaux de recherche sur la justice, la santé mentale et les services correctionnels, incluant les services correctionnels pour les Autochtones (voir la figure 1 ci-dessus et l'annexe B);
  - De meilleures possibilités de recherche en collaboration et pluridisciplinaire; les étudiants/facultés subventionnés œuvrent dans les domaines suivants : soins infirmiers, psychologie, sociologie, psychiatrie, droit et éducation.
  - Possibilités d'accroître sa visibilité auprès des autres organismes de la justice pénale en participant à des conférences et/ou des colloques portant sur des sujets liés aux services correctionnels;
  - Une ressource spécialisée, hautement formée et facilement accessible à des fins de recherche et d'évaluation;
  - La promotion des carrières dans les domaines des services correctionnels et des sciences judiciaires, ainsi qu'au sein de la fonction publique auprès des étudiants de premier cycle – par exemple, cinq anciens étudiants de cycle supérieur subventionnés par le Centre travaillent au CPR.<sup>lxv</sup>
- Voici les résultats obtenus par le Centre en 2013-2014 :
  - Contributions fondées sur des travaux d'évaluation et de recherche à des programmes et services correctionnels, de police et de justice;
  - Remise de bourses d'études et de fonds de recherche à huit étudiants à des cycles supérieurs;
  - Maintien d'une relation étroite avec le CPR et la Direction de la recherche à l'AC;
  - Réalisation de projets de recherche ayant démontré une collaboration interdisciplinaire;
- Projets du Centre financés par le SCC en 2014-2015<sup>lxvi</sup> :
  - *Étude sur l'automutilation chez les délinquantes*. Le Centre a continué de travailler avec des cliniciens-chercheurs du CPR à l'élaboration d'un projet de recherche et d'une proposition, en vue d'étudier plus particulièrement la question de l'automutilation au CPR.
  - *Examen des pratiques du Centre de guérison Buffalo Sage*. Cette étude avait pour but de mieux comprendre les structures, programmes, processus et activités du Centre de guérison Buffalo Sage.
  - *Autres travaux de recherche du SCC*. Plusieurs bourses de recherche décernées à des professeurs et à des étudiants au cours de la dernière année traitaient de sujets pertinents pour le SCC et d'autres organismes correctionnels. Par conséquent, même s'ils ne sont pas réalisés par le Centre même, ces travaux de recherche supplémentaires sur les services correctionnels sont commandités conjointement par le SCC et le Centre. Ils contribuent ainsi à l'atteinte de l'objectif commun qui est d'encourager les travaux de recherche pouvant avoir des retombées sur le système de justice pénale et le SCC, ses programmes et ses services.
- Le stagiaire nommé dans la subvention d'une place de résidence est inscrit au programme de formation médicale de cycle supérieur en psychiatrie de l'Université depuis la signature de l'accord, en 2011. Il n'aura pas satisfait aux exigences de la résidence d'ici à la fin du cycle de financement (31 mars 2016), et n'est pas non plus tenu de le faire<sup>lxvii</sup>.

- Le rendement personnel du stagiaire nommé dans la subvention d'une place de résidence est évalué à l'aide de mécanismes universitaires exposés dans le PE, comme des rapports d'évaluation sommative semestriels. Les Services de santé du SCC et le CPR peuvent obtenir le consentement nécessaire pour accéder à ces rapports d'évaluation sommative, conformément à la *Local Authority Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information des autorités locales et la protection de la vie privée), L.S. 1990-1991, chap. L-27.1. Compte tenu des questions de confidentialité que soulèvent les rapports d'évaluation du rendement du stagiaire nommé, la Division de l'évaluation n'en a pas demandé l'accès<sup>lxviii</sup>.

### **3.4 EFFICIENCE ET ÉCONOMIE**

#### **Constatation n° 4 : Les mécanismes de financement de la subvention du Centre fonctionnent efficacement**

Les mécanismes de financement de la subvention du *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies* fonctionnent bien, et les fonds sont répartis comme c'était prévu.

**Faits :**

*Les mécanismes de financement de la subvention du Centre fonctionnent bien.*

- Le SCC doit affecter 600 000 \$ à la subvention du Centre, à raison de 120 000 \$ par an répartis en quatre versements trimestriels égaux (voir l'Annexe C pour consulter le budget prévu du Centre et la répartition de ses fonds pendant la durée du PE). Les dossiers financiers du SCC confirment que les 120 000 \$ sont versés chaque année au Centre<sup>lxix</sup>. Les résultats de la première année de financement du PE de 2014-2019 indiquent ce qui suit :
  - Quatre bourses d'études ont été allouées à des étudiants d'un cycle supérieur, trois nouveaux projets de recherche menés par des étudiants d'un cycle supérieur sont subventionnés, et le Centre finance quatre propositions soumises par des professeurs en 2014-2015<sup>lxx</sup>.
    - Plus de 89 000 \$ ont été accordés à des professeurs et à des étudiants de cinq départements et collèges différents.
  - Selon le PE sur la subvention du Centre, 30 000 \$ sont réservés chaque année à des bourses de professeur-chercheur, de 2014-2015 à 2018-2019, soit 150 000 \$ pour les cinq années couvertes par le PE<sup>lxxi</sup>. En 2014-2015, le Centre a décerné 36 800 \$ en bourses à des professeurs-chercheurs<sup>lxxii</sup>. Le Centre a signalé 25 937 \$ en dépenses consenties au soutien de la recherche par des professeurs, le montant figurant au budget est de 27 000 \$ par an ou de 135 000 \$ sur cinq ans<sup>lxxiii</sup>.
  - Le PE réserve aussi 36 000 \$ par an à des bourses d'études consentis à des étudiants d'un cycle supérieur, et 112 500 \$ par an à des bourses postdoctorales, pour un total de 292 500 \$ au cours des cinq années que couvre le PE<sup>lxxiv</sup>. Le Centre a remis 36 000 \$ en bourses d'études au cours de l'année universitaire 2014-2015, et 18 000 \$ pour l'année universitaire 2015-2016<sup>lxxv</sup>.
- Dans le rapport *Évaluation des programmes de subventions et de contributions* de 2011, le financement de la subvention se fondait sur le PE pertinent et était jugé adéquat.
- Le renouvellement du PE pour une autre période de cinq ans, au même niveau de financement, était recommandé dans le rapport d'évaluation du Centre<sup>lxxvi</sup>.

**Résumé des revenus et des dépenses du Centre en 2014-2015**

- Le Centre reçoit un soutien financier par l'entremise du PE renouvelé pour cinq ans avec le SCC, d'un protocole d'entente sur dix ans avec le ministère de la Justice de la Saskatchewan, et d'un PE étalé sur cinq ans avec la GRC<sup>lxxvii</sup>. En vertu du PE, le SCC contribue à raison de 38 % aux revenus du Centre.
- Le tableau suivant résume les revenus et les dépenses du Centre associés à ces trois ententes, entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015 (Tableau 1).

**Tableau 1 : Revenus et dépenses du Centre en 2014-2015**

Solde au 31 mars 2014		283 174 \$
Encaissements		
SCC	120 000 \$	
Ministère de la Justice de la Saskatchewan	150 000 \$	
GRC	75 000 \$	
Total des fonds disponibles		628 174 \$
Dépenses		
Personnel de recherche	226 800 \$	
Soutien administratif et à la gestion	53 370 \$	
Opérations du Centre – non salariales	8 448 \$	
Soutien à la recherche – étudiants aux cycles supérieurs	57 661 \$	
Soutien à la recherche – professeurs	25 937 \$	
Soutien aux conférences et ateliers	3 276 \$	
Frais généraux de l'Université	29 669 \$	
Total des dépenses		405 161 \$
Solde au 31 mars 2015		223 013 \$

Source : Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).

**Résumé des activités financées par la subvention du Centre**

- De 2009-2010 à 2014-2015, la subvention du Centre a financé huit bourses de professeur-chercheur, quatre projets de recherche, huit bourses de recherche, huit postes d'assistant à la recherche, huit bourses d'études et huit conférences et séances de formation<sup>7</sup>.
- Les activités financées s'inscrivaient dans les domaines d'activités proposés et, conformément au PE, admissibles au financement.
- Le Tableau 2 résume la valeur des fonds affectés aux activités du Centre<sup>8</sup>.

**Tableau 2 : Résumé des activités de recherche financées par la subvention du Centre**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Activités de subvention							
Bourse de professeur-chercheur	S.O.	9 893 \$	S.O.	6 221 \$	13 392 \$	17 024 \$	46 530 \$
Projet de recherche	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Bourse de recherche	13 086 \$	S.O.	11 000 \$	0 \$	9 380 \$	2 009 \$	35 475 \$
Poste d'assistant à la recherche	24 000 \$	S.O.	30 000 \$	54 000 \$	S.O.	S.O.	108 000 \$
Bourse d'études	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	42 000 \$	21 000 \$	63 000 \$
<b>Total</b>	<b>37 086 \$</b>	<b>9 893 \$</b>	<b>41 000 \$</b>	<b>60 221 \$</b>	<b>64 772 \$</b>	<b>40 033 \$</b>	<b>253 005 \$</b>

Source : Rapports annuels du Centre, de 2009-2010 à 2014-2015.

<sup>7</sup> Les données financières concernant les conférences et les séances de formation ne sont pas accessibles.

<sup>8</sup> La valeur des projets pluriannuels est calculée en fonction de l'année de leur lancement.

**Constatation n° 5 : Tous les fonds accessibles sous la subvention d'une place de résidence n'ont pas été utilisés.**

Des écarts existent entre les sommes que le SCC compte investir dans la subvention d'une place de résidence et celles actuellement investies; la subvention d'une place de résidence est constamment sous-utilisée.

**Données financières sur la subvention d'une place de résidence**

- Le PE actuel est en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2016. À l'intention du stagiaire, le SCC verse ce qui suit à l'Université :
  - toutes les dépenses consenties au salaire et aux avantages sociaux;
  - les frais généraux de l'Université (c.-à-d. 1 % de toutes les dépenses consenties au salaire et aux avantages sociaux);
  - les droits d'adhésion et les droits de pratique;
  - des frais annuels de formation de 43 473 \$<sup>lxxviii</sup>.
- La subvention se chiffre à 586 904 \$. Les fonds sont répartis par exercice, et les sommes maximales payables se détaillent comme suit : 116 904 \$ en 2012-2013; 150 000 \$ en 2013-2014; 160 000 \$ en 2014-2015; 160 000 \$ en 2015-2016 (il est à noter que les montants annuels sont majorés de 3 % pour suivre l'inflation)<sup>lxxix</sup>.
- En moyenne, 72 % des fonds de la subvention d'une place de résidence devant être investis sont affectés à la formation du résident nommé.

**Tableau 3 : Investissements prévus et réels de la subvention d'une place de résidence (de 2009-2010 à 2014-2015)**

Exercice	Investissement prévu	Investissement réel	Écart + / -	% des fonds utilisés
2009-2010	96 000 \$	88 691 \$	-7 309 \$	92 %
2010-2011	100 000 \$	25 000 \$	-75 000 \$	25 %
2011-2012 <sup>9</sup>	111 565 \$	111 565 \$	--	100 %
2012-2013	116 904 \$	85 412 \$	-31 492 \$	73 %
2013-2014	160 001 \$	122 774 \$	-37 227 \$	77 %
2014-2015	160 000 \$	101 682 \$	-58 318 \$	64 %

Source : SCC, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016.

<sup>9</sup> En 2011-2012, le SCC a reçu des fonds supplémentaires pour la subvention d'une place de résidence, par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (source : SCC, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016).



**Données financières combinées sur la subvention du Centre et la subvention d'une place de résidence**

- Les fonds moyens à investir entre 2009-2010 et 2014-2015 par le programme de subventions s'élevaient à 246 078 \$ par an; l'investissement moyen réel est de 209 187 \$ par an. L'écart moyen pour cette période se situait à -36 891 \$. Dans l'ensemble, le programme de subventions a utilisé 85 % des fonds devant être investis pendant cette période. L'écart est largement attribuable à la sous-utilisation des fonds de la subvention d'une place de résidence; voir le Tableau 3 et l'Annexe D.
- Le Tableau 4 expose en détail les sommes que le SCC devait investir dans le programme de subventions, ainsi que les montants réellement investis.

**Tableau 4 : Investissements prévus et réels du programme de subventions (de 2009-2010 à 2014-2015)**

	Investissement prévu	Investissement réel	Écart + / -	% des fonds utilisés
<b>Exercice</b>				
2009-2010	218 000 \$	208 691 \$	-9 309 \$	96 %
2010-2011	222 000 \$	145 000 \$	-77 000 \$	65 %
2011-2012 <sup>10</sup>	233 565 \$	231 565 \$	-2 000 \$	99 %
2012-2013	238 904 \$	205 412 \$	-33 492 \$	86 %
2013-2014	282 001 \$	242 774 \$	-39 227 \$	86 %
2014-2015	282 000 \$	221 682 \$	-60 318 \$	79 %

Source : SCC, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016.

## 4.0 CONCLUSION

**Conséquences pour le SCC et prochaines étapes :**

- Le SCC continue de répondre aux besoins en santé mentale d'un nombre croissant de délinquants; ce besoin prendra de l'ampleur sans la subvention d'une place de résidence en psychiatrie qui procure à un étudiant à un cycle supérieur une formation en psychiatrie de l'adulte.
- Le SCC pourrait participer plus directement à la formation du stagiaire, en insérant des exigences dans les prochains PE. À titre d'exemple, le stagiaire nommé dans la subvention d'une place de résidence pourrait participer à des études cliniques au CPR, un établissement affilié à l'Université; il ne s'agit pas d'une exigence de l'actuel PE.
- La subvention d'une place de résidence pour un étudiant d'un cycle supérieur expire le 31 mars 2016. Les Services de santé du SCC comptent mettre fin au financement de la subvention d'une place de résidence, et proposer aux stagiaires et aux étudiants d'autres mécanismes liés au domaine de la santé qui font appel à l'Université (p. ex. un PE)<sup>lxxx</sup>.

<sup>10</sup> *Ibid.*

- Une telle possibilité de financement à l'avenir pourrait provenir du nouveau programme de la division de la psychiatrie légale de l'Université<sup>11</sup>.
- Pour des motifs liés à la protection des renseignements personnels, le SCC est limité dans sa capacité d'évaluer le rendement de la subvention d'une place de résidence.
- Dans les domaines de la santé mentale des délinquants, des interventions auprès des délinquants autochtones et de la justice pénale en général, la capacité du SCC de s'adapter à de nouvelles approches et percées innovatrices est raffermissée par des travaux de recherche reposant sur des faits démontrés et par la formation que finance la subvention du *Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies*.
- Depuis le 31 mars 2014, un nouveau PE signé avec le SCC fournit 600 000 \$ de fonds supplémentaires au cours de la période quinquennale qui expire le 31 mars 2019.
- Le SCC est tenu d'évaluer tous les cinq ans les dépenses s'inscrivant dans l'accord de subvention<sup>lxxxii, 12</sup>. De plus, il établit la portée de l'évaluation en se fondant sur le niveau de risque et de dépenses du domaine évalué.
- Compte tenu de la faible importance relative de l'actuel programme de subventions, la publication, par le Centre, d'un rapport annuel assorti de données sur le rendement des activités financées par la subvention du SCC a présenté des avantages. Par contre, la subvention d'une place de résidence n'est dotée d'aucun mécanisme permettant de produire des données sur le rendement qui puissent démontrer la pertinence, l'efficacité ou l'efficience au-delà des mécanismes universitaires. Cette information peut être assujettie aux lois sur la protection des renseignements personnels. Par conséquent, l'obtention de données évaluatives au sujet de la subvention d'une place de résidence exigeait des efforts qui débordaient du cadre de la méthode d'évaluation.
- Par l'entremise du programme de subventions, le SCC et l'Université travaillent en collaboration depuis plus de 25 ans, et même si les bénéficiaires de la subvention ne sont pas tenus de rendre compte des résultats, une mise en commun accrue des renseignements serait utile aux deux organismes.

---

<sup>11</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter : <http://medicine.usask.ca/departement/clinical/psychiatry.php#Research>.

<sup>12</sup> Comme l'exigent la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 42.1(1)) et la *Politique sur l'évaluation* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (paragraphe 6.1.8).

## ANNEXES

### ANNEXE A : MATRICE D'ÉVALUATION

<b>Pertinence</b>			
<b>Questions clés</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Source</b>
Question n° 1 : Besoin continu du programme	Les subventions constituent-elles toujours un besoin?	Nombre de bénéficiaires par rapport au nombre de demandeurs	Rapports annuels de l'Université de la Saskatchewan
Question n° 2 : Concordance avec les priorités du gouvernement	Y a-t-il un lien entre les objectifs de la subvention et a) les priorités du gouvernement fédéral, et b) les résultats stratégiques du SCC?	Priorités du gouvernement  Résultats stratégiques du SCC	Discours du Trône  CPM et site Web du gouvernement fédéral  Liste des priorités du gouvernement
Question n° 3 : Concordance avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral	Les subventions concordent-elles avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?	Projets et résultats des bénéficiaires	Évaluation de la formation  Rapports annuels de l'Université de la Saskatchewan
<b>Rendement</b>			
Question n° 4 : Obtention des résultats escomptés	Quels sont les résultats?	Nombre de bénéficiaires de la subvention  Nombre de projets de recherche  Embauche d'un candidat au doctorat	Rapports annuels de l'Université de la Saskatchewan
Question n° 5 : Démonstration de l'efficacité et de l'économie	L'argent du SCC est-il dépensé de façon optimale?	Objectif de la subvention  Processus de mise en œuvre  Examen d'autres programmes de subvention ou d'autres solutions	Rapports financiers du SCC  Examen des documents

**ANNEXE B : RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU CENTRE PAR DOMAINE D'INTÉRÊT****Résumé de la subvention du Centre – Proportion des activités financées par la subvention, par secteur prioritaire (de 2009-2010 à 2014-2015)<sup>13</sup>**

	Santé mentale	Délinquants autochtones	Délinquantes	Délinquants sexuels	Violence conjugale
Activité financée par la subvention du SCC					
Bourse de professeur-chercheur	3	2	0	1	0
Projet de recherche	2	2	2	0	0
Bourse de recherche	1	2	2	1	0
Postes d'assistant à la recherche	4	4	0	1	1
Bourses d'études	3	4	2	1	1
Conférences et symposiums	4	1	1	0	1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Source : Rapports annuels du Centre, de 2009-2010 à 2014-2015.

<sup>13</sup> Les descriptions des activités financées à l'aide de la subvention dont disposait la Division de l'évaluation étaient limitées, et les secteurs de priorités étaient fonction des titres des activités subventionnées. En outre, certaines activités abordaient de nombreux aspects; en tout, 44 activités ont été réalisées (n = 44).

**ANNEXE C : BUDGET PRÉVU DE LA SUBVENTION DU CENTRE**

Conformément au PE renouvelé, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2019, le SCC doit en tout verser au Centre 600 000 \$, à raison de 120 000 \$ par an<sup>lxxxiii</sup>. Le tableau suivant résume le budget prévu du Centre et la répartition de ses fonds pendant la durée du PE.

**Budget prévu du Centre et répartition de ses fonds pendant la durée du PE**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total sur cinq ans
Contributions du SCC-CPR						
Coûts d'établissement du Centre	10 000 \$					10 000 \$
Bourses d'études aux cycles supérieurs	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	180 000 \$
Bourse postdoctorale	14 500 \$	24 500 \$	24 500 \$	24 500 \$	24 500 \$	112 500 \$
Bourses de professeurs-chercheurs	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	150 000 \$
Soutien administratif et activités du Centre	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	135 000 \$
Commandite de conférences	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	12 500 \$
Contributions totales du SCC-CPR	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	600 000 \$
Contributions totales de l'Université	24 600 \$	17 600 \$	17 600 \$	17 600 \$	17 600 \$	95 000 \$
Investissement total	144 600 \$	137 600 \$	137 600 \$	137 600 \$	137 600 \$	695 000 \$

Source : Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of agreement*. Saskatoon (Saskatchewan).

**ANNEXE D : RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS DANS LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS**

Le tableau qui suit indique les montants globaux que le SCC a investis dans la subvention du Centre, la subvention d'une place de résidence et le programme de subventions, de 2010-2011 à 2014-2015.

	2010-2011		2011-2012 <sup>14</sup>		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subvention d'une place de résidence	100 000 \$	25 000 \$	111 565 \$	111 565 \$	116 904 \$	85 412 \$	160 001 \$	122 774 \$	160 000 \$	101 682 \$
Subvention du Centre	122 000 \$	120 000 \$	122 000 \$	120 000 \$	122 000 \$	120 000 \$	122 000 \$	120 000 \$	122 000 \$	120 000 \$
<b>Total</b>	<b>222 000 \$</b>	<b>145 000 \$</b>	<b>233 565 \$</b>	<b>231 565 \$</b>	<b>238 904 \$</b>	<b>205 412 \$</b>	<b>282 001 \$</b>	<b>242 774 \$</b>	<b>282 000 \$</b>	<b>221 682 \$</b>

Source : SCC, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016.

<sup>14</sup> En 2011-2012, le SCC a reçu des fonds supplémentaires pour la subvention d'une place de résidence, par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (source : SCC, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016).

## NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- <sup>i</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (1<sup>er</sup> avril 2012). *Politique sur l'évaluation*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024&section=text>.
- <sup>ii</sup> *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C., 1985, ch. F-11; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (1<sup>er</sup> avril 2012). *Politique sur l'évaluation*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024&section=text>; F. Lacroix, communication personnelle, 21 avril 2015.
- <sup>iii</sup> *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C., 1985, ch. F-11; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (1<sup>er</sup> avril 2012). *Politique sur l'évaluation*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024&section=text>.
- <sup>iv</sup> Service correctionnel du Canada. (2015). *Service correctionnel du Canada 2014-2015 : Rapport ministériel sur le rendement*. Ottawa (Ontario); Service correctionnel du Canada, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenault, communication personnelle, 10 mars 2016.
- <sup>v</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of agreement*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>vi</sup> *Ibid.*
- <sup>vii</sup> *Ibid.*
- <sup>viii</sup> *Ibid.*
- <sup>ix</sup> *Ibid.*
- <sup>x</sup> *Ibid.*
- <sup>xi</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xii</sup> *Ibid.*
- <sup>xiii</sup> *Ibid.*
- <sup>xiv</sup> *Ibid.*
- <sup>xv</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Type A – Supernumerary postgraduate medical training agreement: Amended*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xvi</sup> *Ibid.*
- <sup>xvii</sup> *Ibid.*
- <sup>xviii</sup> Service correctionnel du Canada. (2014). *Rapport sur le rendement de la Direction de la santé mentale Résultats de fin d'exercice 2013-14*. Ottawa (Ontario); Service correctionnel du Canada. (2015). *Évaluation des services de santé : Constatations en bref pour l'évaluation n° 1*. Ottawa (Ontario).
- <sup>xix</sup> Power, J., Gordon, A., Sapers, J., et Beaudette, J. (2012). *Une étude de reproduction de l'étude intitulée Incidents d'automutilation survenus dans les établissements du SCC sur une période de 30 mois (R - 293)*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- <sup>xx</sup> Statistique Canada. (2013). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*. Ottawa (Ontario); Sécurité publique Canada. (2015). *2014 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Document consulté sur le site suivant : <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2014/index-fr.aspx#mb-pnl>.
- <sup>xxi</sup> Sécurité publique Canada. (2015). *2014 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Document consulté sur le site suivant : <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2014/index-fr.aspx#mb-pnl>.
- <sup>xxii</sup> *Ibid.*
- <sup>xxiii</sup> Service correctionnel du Canada. (24 avril 2014). *Programmes nationaux de traitement des délinquants sexuels*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-2008-fra.shtml>; Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xxiv</sup> Pilon, A., Jewell, L., Wormith, S., et Labourcane-Benson, P. (non daté) Examen des pratiques du Centre de guérison Buffalo Sage [présentation à la conférence Sallows Fry de 2015]. Document consulté sur le site suivant : <http://law.usask.ca/find-people/sallows-fry-conference.php> [en anglais seulement].
- <sup>xxv</sup> J. Weeks, communication personnelle, 5 janvier 2016.
- <sup>xxvi</sup> Université York. (non daté). *Guns, crime and social order: An international workshop*. Document consulté sur le site suivant : <http://nathanson.osgoode.yorku.ca/programs/conferences-workshops/2007-2008/guns-crime-social-order-international-workshop-may/> [en anglais seulement].

- <sup>xxvii</sup> Université Simon-Fraser. (non daté) *Prescription opioid misuse, harms and interventions*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.sfu.ca/carmha/projects/po-misuse-harms-interventions.html> [en anglais seulement].
- <sup>xxviii</sup> Université Ryerson. (2013). *Annual research and achievement report 2012-2013*. Toronto (Ontario).
- <sup>xxix</sup> Université York. (non daté). *York externally funded research grants and contracts – January 1, 2011 to June 30, 2011*. Toronto (Ontario).
- <sup>xxx</sup> Université Simon-Fraser. (non daté) *Trends in male suicide in Canada: Policy implications*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.sfu.ca/carmha/projects/trends-in-male-suicide-canada-policy-implications.html> [en anglais seulement].
- <sup>xxxi</sup> Université Dalhousie. (non daté). *Recent funding awards*. Document consulté sur le site suivant : [http://www.dal.ca/research/funding\\_awards.html](http://www.dal.ca/research/funding_awards.html) [en anglais seulement].
- <sup>xxxii</sup> Université Lakehead. (2013). *Annual report 2012-2013: Lakehead University Centre for Health Care Ethics*. Thunder Bay (Ontario).
- <sup>xxxiii</sup> Gouvernement du Canada. (2015). *Lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile*. Document consulté sur le site suivant : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-securite-publique-et-de-la-protection-civile>.
- <sup>xxxiv</sup> Université de la Saskatchewan. (2013). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2012-2013*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xxxv</sup> Gouvernement du Canada. (4 décembre 2015). *Réaliser le vrai changement : Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada*. Ottawa (Ontario).
- <sup>xxxvi</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xxxvii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2012). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2011-2012*. Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xxxviii</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*.; Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2013). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2012-2013*. Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xxxix</sup> Service correctionnel du Canada. (2015). *Rapport sur les plans et les priorités, 2015-2016*. Ottawa (Ontario).
- <sup>xl</sup> Université de la Saskatchewan. (2012). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2011-2012*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xli</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Center for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xlii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xliii</sup> *Ibid.*
- <sup>xliv</sup> Service correctionnel du Canada. (2015). *Rapport sur les plans et les priorités, 2015-2016*. Ottawa (Ontario).
- <sup>xlv</sup> Université de la Saskatchewan. (2013). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2012-2013*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xlvi</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xlvii</sup> Université de la Saskatchewan. (2012). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2011-2012*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>xlviii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lix</sup> Service correctionnel du Canada. (non daté). *Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones*. Ottawa (Ontario).
- <sup>1</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan); Service correctionnel du Canada. (non daté). *Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones*. Ottawa (Ontario).
- <sup>li</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).



- <sup>lii</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>liii</sup> Université de la Saskatchewan. (2013). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2012-2013*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>liv</sup> Service correctionnel du Canada. (non daté). *Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones*. Ottawa (Ontario).
- <sup>lv</sup> Université de la Saskatchewan. (2012). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2011-2012*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lvi</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2013-2014*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lvii</sup> Université de la Saskatchewan. (2013). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2012-2013*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lviii</sup> Service correctionnel du Canada. (2014). *Secteur des Services de santé du SCC: Priorités pour 2013-2015*. Ottawa (Ontario).
- <sup>lix</sup> Université de la Saskatchewan. (2012). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2011-2012*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lx</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2014). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2013-2014*. Saskatoon (Saskatchewan); Université de la Saskatchewan. (2011). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2010-2011*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxi</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2013-2014*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxiii</sup> *Ibid.*
- <sup>lxiv</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of Agreement (MOA) for the establishment of a Prairie Centre for enhanced research and training in forensic behavioural science and justice studies 2009-2014: Evaluation report*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxv</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of Agreement (MOA) for the establishment of a Prairie Centre for enhanced research and training in forensic behavioural science and justice studies 2009-2014: Evaluation report*. Saskatoon, SK.
- <sup>lxvi</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxvii</sup> Service correctionnel du Canada. (2015). *Briefing Note to Assistant Commissioner Corporate Services: Changes to the 2016/17 ARLU – Health Services Grants and Contributions*. Ottawa (Ontario).
- <sup>lxviii</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Type A – Supernumerary postgraduate medical training agreement: Amended*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lix</sup> Service correctionnel du Canada, présentation définitive du formulaire C, paiements de transfert (2C), des Comptes publics, fournie par E. Arsenaault, communication personnelle, 10 mars 2016.
- <sup>lxx</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxi</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of agreement*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxiii</sup> *Ibid.*
- <sup>lxxiv</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of agreement*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxv</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxvi</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of Agreement (MOA) for the establishment of a Prairie Centre for enhanced research and training in forensic behavioural science and justice studies 2009-2014: Evaluation report*. Saskatoon (Saskatchewan).
- <sup>lxxvii</sup> Université de la Saskatchewan. (2015). *Centre for forensic behavioural science and justice studies: Annual report 2014-2015*. Saskatoon (Saskatchewan).

<sup>lxxviii</sup> Université de la Saskatchewan. (2011). *Type A – Supernumerary postgraduate medical training agreement: Amended*. Saskatoon (Saskatchewan).

<sup>lxxix</sup> *Ibid.*

<sup>lxxx</sup> Service correctionnel du Canada. (2015). *Briefing Note to Assistant Commissioner Corporate Services: Changes to the 2016/17 ARLU – Health Services Grants and Contributions*. Ottawa (Ontario).

<sup>lxxx1</sup> *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C., 1985, ch. F-11; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (1<sup>er</sup> avril 2012). *Politique sur l'évaluation*. Document consulté sur le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024&section=text>.

<sup>lxxxii</sup> Université de la Saskatchewan. (2014). *Memorandum of agreement*. Saskatoon (Saskatchewan).